



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE - SAONE

Vesoul, le 11 avril 2018

## PLAN ACTION COEUR DE VILLE

---

Le 27 mars, le Gouvernement a annoncé la liste des 222 communes retenues dans le cadre du Plan national "Action coeur de ville", dont Vesoul.

Élaboré en concertation avec l'association Villes de France, les élus locaux et les acteurs économiques des territoires, le plan Action coeur de ville vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales. Il incite les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres villes, favorise le maintien ou l'implantation d'activités en coeur de ville afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes.

Pour assurer cette revitalisation, la ville de Vesoul bénéficiera d'une convention pluriannuelle qui présentera 5 axes structurants :

- de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- fournir l'accès aux équipements et services publics.

Dans les prochaines semaines, le Préfet de la Haute-Saône installera avec le maire de Vesoul, le comité de projet afin de se mobiliser pour sa réussite et en définir la feuille de route.

S'agissant des quatre autres villes les plus peuplées du département, Lure, Gray, Luxeuil et Héricourt, une réunion spécifique sera organisée par le Préfet en présence du maire, du président de la communauté de communes, des services régionaux et départementaux de l'Etat, des acteurs du territoire et des différents partenaires (dont la Caisse des dépôts et consignations).

Cette réunion d'échanges portera sur des modalités particulières d'accompagnement des projets de redynamisation des centres villes dans le cadre des outils financiers de droit commun.

CONTACT PRESSE : Justine FILLION – 03.84.77.70.12 - justine.fillion@haute-saone.gouv.fr

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE  
B.P. 429 - 70013 VESOUL CEDEX - TEL. : 03.84.77.70.00 / FAX. : 03.84.76.49.60  
Courriel : prefecture@haute-saone.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public et de l'accueil téléphonique disponibles sur le site : [www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)